

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 mars 2023

PLATEFORME COLLABORATIVE POUR LES AGENTS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE : ÉRIC DUPOND-MORETTI RÉCOMPENSE 6 NOUVELLES BONNES PRATIQUES

A l'occasion de la seconde édition de la « Journée bonnes pratiques » qui s'est tenue ce jour au ministère, le garde des Sceaux a présidé une cérémonie de remise de prix afin de récompenser les agents lauréats à l'origine de 6 bonnes pratiques.

La plateforme collaborative des bonnes pratiques est une initiative lancée par le ministre en mars 2021, convaincu que le ministère de la Justice doit agir en facilitateur pour les acteurs de terrain.

Pour cette nouvelle « Journée bonnes pratiques » qui célèbre le second anniversaire du moteur de recherche collaboratif, les équipes lauréates venues de la France entière ont été accueillies dans l'auditorium du site Olympe-de-Gouges pour partager les bonnes pratiques qu'elles ont portées, en présence des agents de terrain et des directeurs d'administration centrale de l'ensemble des réseaux des services judiciaires, de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'administration pénitentiaire et du secrétariat général du ministère.

Les jurys constitués de représentants des différents réseaux et de professionnels du droit et de la justice ont désigné cette année **4 bonnes pratiques, ainsi que 2 bonnes pratiques « coup de cœur » du ministre de la Justice**, avec comme critères les bénéfices générés par la bonne pratique, son caractère « clé en main » et son apport à une politique prioritaire du ministère de la Justice. Les équipes lauréates ont reçu des mains du ministre un trophée qui récompense leur contribution à l'amélioration du service public de la Justice au quotidien.

Éric Dupond-Moretti a salué à l'occasion de cette remise de prix « *la créativité des acteurs de terrain, dont les idées qui contribuent quotidiennement à améliorer la qualité du service rendu aux justiciables, vont pouvoir bénéficier au plus grand nombre. C'est aujourd'hui un bilan réussi avec déjà 388 bonnes pratiques répertoriées et près de 39 000 fiches tutorielles téléchargées*

Les lauréats en 2023

- **Les Prix « coup de cœur »** ont été décernés à :

- France Victimes 89 (ADAVIRS), une association locale d'aide aux victimes de l'Yonne, qui est à l'origine d'une convention permettant aux maires ruraux et aux secrétaires de mairies de devenir un relais de l'association d'aide aux victimes sur le territoire en cas d'urgence, d'infraction commise grave, ou si une victime ou une famille particulièrement vulnérable a besoin d'être rencontrée par des juristes professionnels ou des psychologues. 433 victimes se sont présentées en 2022 dans les permanences en zone rurale (182 en 2021).

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

- La Cour d'appel d'Aix-en-Provence pour sa contribution au développement de conventions de procédure participative comme mode alternatif de résolution des litiges.
- Les Services pénitentiaires d'insertion et de probation de Montpellier, d'Orléans et de Versailles ont été récompensés pour la mise en place de cercles de soutien et de responsabilité pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel sortants de détention,
- La Direction Ile de France et Outremer de la protection judiciaire de la jeunesse a été récompensée avec le projet « Construire le parcours du mineur par le jeu »,
- Le tribunal judiciaire de Libourne au sein de la Cour d'appel de Bordeaux fait partie des lauréats pour l'organisation de La journée découverte de l'expertise médicale judiciaire,
- L'association d'aide aux victimes France victimes 86-PRISM-ADSEA86 pour la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation approfondie des victimes « Ruban blanc » en faveur des personnes âgées, particulièrement vulnérables.